

Jeudi 30 décembre 2021

Objet : PJJ renforçant les outils de la gestion de la crise sanitaire : discothèques



Madame la députée,
Monsieur le député



Le 3 janvier 2022 vous discuterez et voterez dans l'hémicycle le projet de loi sur le renforcement des outils de gestion de la crise sanitaire. Dans ce projet de loi Olivier Véran, ministre de la Santé et des Solidarités défendra en prévision de la réouverture des discothèques l'obligation pour tous les clients de 3 doses de vaccin et un test négatif obligatoire en complément.

La Suisse et l'Allemagne appliquent déjà ce dispositif selon le ministre de la Santé lors de son audition en commission des lois le 29 décembre 2021. Or, **ce n'est pas le cas**, le système Suisse ou Allemand n'impose pas un test obligatoire à chaque entrée en discothèque si la dernière vaccination ou la dernière infection remontent à plus de 4 Mois.

La Suisse et l'Allemagne ont, depuis la mise en place de ce système, pourtant moins contraignant, des retours terrains très négatifs sur la fréquentation des établissements de nuit « *la soirée du 23 décembre est habituellement une des plus grosses soirées de l'année pour la discothèque Globull. Mais cette année, elle s'est avérée "absolument dramatique. Normalement, c'est une soirée où on devrait avoir autour de 1200 personnes. Et là il y a eu 21 personnes présentes sur toute la soirée.* »¹

Ainsi, la piste envisagée par le Gouvernement d'un test obligatoire pour tous, même vaccinés, est une ligne rouge pour notre secteur. Un test systématique, même gratuit, pour des jeunes triplement vaccinés serait un frein énorme à la réouverture de nos établissements et une condamnation des établissements de nuit, une nouvelle trahison pour le monde de la nuit.

Nos établissements ne peuvent ouvrir avec à peine 15 à 30% de nos clients, au-delà du manque d'ambiance pour rendre nos établissements attractifs, le gérant de discothèque ne pourrait pas s'y retrouver économiquement et l'image donnée de discothèques vides serait néfaste pour l'avenir de nos établissements.

¹ Extrait de l'article maRTS.ch publié le 27 décembre 2021 « Pour les boîtes de nuit qui ont bravé la "2G+", le bilan de Noël a viré au fiasco »

Cependant dans un esprit constructif et de responsabilité, nous vous faisons part des conditions de réouverture que nous accepterions : **un test obligatoire avant d'entrer dans nos établissements de nuit si et seulement si le dernier vaccin ou la dernière infection au Covid remontent à plus de six mois. Cette possibilité renforcerait encore l'incitation à la vaccination des jeunes et ainsi éviter de les pousser dans des fêtes sauvages sans aucune mesure sanitaire.**



Enfin, Madame la députée, Monsieur le député, nous nous permettons de vous rappeler que :

- Les 1 500 clubs et discothèques en France ont depuis leur réouverture le 9 juillet 2021, respecté le protocole sanitaire le plus strict de tous les établissements recevant du public.
- Qu'aucun cluster n'a été relevé lors des 4 derniers mois d'exploitation.
- Nous contrôlons en plus du pass sanitaire obligatoire, l'identité de nos clients pour qu'elle soit bien conforme au pass présenté, et nous sommes les seuls dans ce cas.
- Entre 5 et 7% des clients se présentaient en discothèques munis d'un faux pass sanitaire... et pour lesquels nous leur interdisons l'accès à nos établissements. Ces clients se retrouveront certainement dans des fêtes clandestines ou l'entrée leur sera permise.
- Nous avons contribué à la vaccination des jeunes grâce à leur envie de se retrouver dans nos établissements et à notre intransigeance. Les jeunes ont accepté et respecté le contrat moral passé entre eux et le Gouvernement. Ils attendent aujourd'hui que le gouvernement en fasse de même en leur permettant d'accéder aux discothèques grâce à leur effort de se faire vacciner. La jeunesse ne s'est pas vaccinée pour se protéger mais pour protéger les autres et retrouver une vie sociale, ne l'oublions pas.
- Malgré notre fermeture de 18 mois puis depuis le 9 décembre, date de notre nouvelle fermeture, la hausse des contaminations n'a cessé d'augmenter dans notre pays malgré cette fermeture - et nous ne nous en réjouissons pas.
- La fête a continué sans nous, professionnels de la nuit et sans règle du pass sanitaire ni systèmes de ventilation adaptés dans les soirées privées, alors que ces mesures ont fait leurs preuves dans nos établissements.
- Une récente étude (l'étude Itoc) menée fin octobre, en situation, dans une discothèque Parisienne, prouve aujourd'hui, qu'on ne se contamine pas plus dans une discothèque bien ventilée que le groupe témoin qui n'est pas allé dans cette soirée test. Cette étude a été réalisée sans masque et sans distanciation, uniquement avec les règles de ventilation préconisées et des capteurs de Co2.

Mesdames, Messieurs les députés, vous allez être appelés à soutenir ce texte, ou, au contraire, en tant que représentants du peuple, faire entendre vos voix en l'amendant de manière à le rendre applicable et plus réaliste par rapport aux souhaits de la jeunesse. La profession et les jeunes comptent sur vous.

Nous vous prions de croire, Madame la députée, Monsieur le député, en l'expression de nos salutations distinguées.




Roland Héguy
Président Confédéral UMIH



Thierry Fontaine
Président UMIH NUIT

Les discothèques en chiffres

- 1 600 discothèques réparties
- 920 établissements ont une capacité de moins de 300 personnes
- 635 établissements ont une capacité de 300 à 1 000 personnes
- 45 établissements ont une capacité de plus de 1 000 personnes



1 milliard de chiffre d'affaires en 2019

70 % des établissements sont installés en zones rurales



30 000 salariés
+ 17 000 agents de sécurité

4% de l'alcool vendu en France



Estimation : plus du quart des discothèques auront disparues au terme de la crise sanitaire, et celles qui resteront, ne seront peu ou pas exploitables en l'état car peu rentables et endettées par des PGE, des loyers exorbitants, des assurances excessives, des charges, des CP...